



Législature	:	2016 – 2021
Année	:	2020
Séance	:	2

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 22 JUIN 2020

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	4
2.	HOMMAGES	4
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 MARS 2020	4
4.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
5.	COURRIER.....	5
6.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	6
6.1	Poste de secrétaire du Conseil communal.....	6
7.	COMMUNICATIONS DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	7
7.1	ASEL	7
7.2	ASIJ.....	8
7.3	ORPC.....	9
8.	PREAVIS 03/2020 : RAPPORT DE GESTION 2019	9
9.	PREAVIS 04/2020 : COMPTES 2019	13
10.	PREAVIS 05/2020 : DEMANDE DE CREDIT POUR LA DEMOLITION DE LA FERME DES GAVARDES (ECA N°413, LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR FROID ET L'AMENAGEMENT DE LOCAUX DE SERVICES DANS LE GARAGE DE LA DECHETTERIE (ECA N°1727)	15
11.	PREAVIS 06/2020 : CAUTIONNEMENT CONJOINT DES COMMUNES DE SAVIGNY ET FOREL (LAVAUX) POUR L'OBTENTION D'UN EMPRUNT BANCAIRE EN FAVEUR DU TENNIS-CLUB DE FOREL-SAVIGNY	17
12.	ELECTIONS STATUTAIRES	19
12.1	Election à la Présidence du Conseil.....	19
12.2	Election à la première Vice-présidence du Conseil.....	19
12.3	Election à la seconde Vice-présidence du Conseil.....	19
12.4	Election des Scrutateurs.....	19
12.5	Election des Scrutateurs suppléants.....	19
12.6	Election des Membres de la Commission de gestion.....	20
12.7	Election des Membres suppléants de la Commission de gestion.....	20
12.8	Election à la Présidence de la Commission de gestion.....	21
13.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	21
13.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny	21
13.1.1	Nouvelles de M. le Municipal Louis Pipoz	21
13.1.2	Remerciements.....	21
13.1.3	Annulations.....	21

13.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	22
13.2.1	Traversée de Mollie-Margot	22
13.2.2	Claie-aux-Moines - carrefour et sortie de la Céresse	22
13.2.3	Personnel de la voirie	22
13.2.4	Remerciements.....	22
13.3	Informations données par M. Daniel Métraux	22
13.3.1	Remerciements.....	22
13.3.2	Bâtiments.....	22
13.4	Informations données par M. Jean-Claude Rochat	22
13.4.1	Remerciements.....	22
13.4.2	Chlorothalonil.....	23
14.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	23
14.1	Facture scolaire.....	23
14.2	Journal Le Courrier.....	24
14.3	Caméras.....	24
14.4	Manifestations et durabilité	24
14.5	Mot de la Présidente.....	25

Salutations

La Présidente ouvre la séance du Conseil communal en saluant Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers, Mme la Secrétaire du Conseil communal, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier, ainsi que les représentants de la presse et les personnes dans le public et rappelle les consignes de sécurité liées à la crise du COVID.

1. APPEL

Présidence : Mme Maud Müller

Sont excusés : M. Pascal Beaujouan
M. Célien Cornut
Mme Sylvie Cornut
Mme Carmen Décombaz
M. Pierre-Félix Duvoisin
M. Daniel Hämmerli
M. André Peissard
M. Daniel Rossier
Mme Berthe Vaney

Sont présents : 51 conseillères et conseillers

2. HOMMAGES

La Présidente a une pensée toute particulière pour celles et ceux dans l'assemblée qui ont été touchés par la perte d'un être cher cette année. Elle pense particulièrement à M. le Conseiller municipal Daniel Métraux qui a perdu sa maman, Mme Henriette Métraux, M. le Conseiller municipal Gilbert Regamey qui a également perdu sa maman Mme Claudine Regamey et enfin à M. le Conseiller communal Daniel Hämmerli qui a perdu son papa M. Claude Hämmerli.

Ces événements tragiques ne sont pas toujours connus et la Présidente présente ce soir, au nom du Bureau et en son nom, ses condoléances et toute sa sympathie aux personnes endeuillées et à leurs familles. L'assemblée se lève et observe un instant de silence afin de leur rendre hommage.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 MARS 2020

La Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 2 mars 2020. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et le procès-verbal soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans sa séance du 12 mai 2020, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant qui a été remis avec la convocation à la présente séance.

1. Appel
2. Hommages
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 mars 2020
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Courrier
6. Communications du Bureau
7. Communications des délégués des conseils intercommunaux
8. Préavis 03/2020 : Rapport de gestion 2019
9. Préavis 04/2020 : Rapport des comptes 2019
10. Préavis 05/2020 : Demande de crédit pour la démolition de la ferme des Gavardes (ECA n°413), la construction d'un hangar froid et l'aménagement de locaux de services dans le garage de la déchetterie (ECA n°1727)
11. Préavis 06/2020 : Cautionnement conjoint des Communes de Savigny et Forel (Lavaux) pour l'obtention d'un emprunt bancaire en faveur du Tennis-Club de Forel-Savigny
12. Elections statutaires
 - a. Election à la Présidence du Conseil
 - b. Election à la première Vice-présidence du Conseil
 - c. Election à la seconde Vice-présidence du Conseil
 - d. Election des scrutateurs
 - e. Election des scrutateurs suppléants
 - f. Election des membres de la Commission de gestion
 - g. Election des membres suppléants de la Commission de gestion
 - h. Election à la présidence de la Commission de gestion
13. Communications de la Municipalité
14. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

5. COURRIER

Depuis la séance du 2 mars 2020, le Bureau a reçu le courrier suivant :

- Reçu le 12 mars 2020 un courrier de Cinzia Immink concernant une résolution « Pour une reprise totale des charges de la facture sociale par le Canton ». Transmis aux chefs de groupe pour demande de soutien.
- Reçu le 12 mars 2020 un courrier de la Préfecture du district de Lavaux-Oron concernant les séances des conseils communaux et généraux - prévention Coronavirus.
- Reçu et transmis aux Conseillères et aux Conseillers le 23 mars 2020 la Newsletter de l'Union des Communes Vaudoises.

- Reçu copie des courriers électroniques échangés entre M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher et l'Administration communale au sujet la fermeture, sans nouvel avis, de la déchetterie, fermeture liée au confinement.
- Reçu et transmis aux Conseillères et aux Conseillers le 3 avril 2020 la Newsletter de l'Union des Communes Vaudoises.
- Reçu le 27 avril 2020 un courriel de M. Gianni Saitta, secrétaire général de l'Union des Communes Vaudoises s'agissant de tutoriels de formation pour les élus communaux, sujet repris dans la newsletter du même jour.
- Reçu et transmis aux Conseillères et aux Conseillers le 29 avril 2020 la Newsletter de l'Union des Communes Vaudoises.
- Reçu courriel de Mme Anne-Françoise Richard, assistante de direction, qui demande au nom de l'ASEL à pouvoir disposer des adresses mails des membres du Conseil communal, ce que le Bureau a refusé, préférant faire suivre lui-même la Newsletter.
- Reçu le 8 mai 2020 un courriel de M. Gianni Saitta, secrétaire général de l'Union des Communes Vaudoises répertoriant les salles mises à disposition des conseils communaux et généraux en période de crise sanitaire.
- Reçu courrier de la Municipalité, daté du 8 mai 2020, indiquant les points à l'ordre du jour en ce qui la concerne pour la séance du 22 juin 2020 et directives COVID-19.
- Reçu le 12 mai 2020 la démission de la secrétaire du Conseil communal pour le 31 décembre 2020.
- Reçu le 28 mai et transmis le 4 juin 2020 aux Conseillères et aux Conseillers le courrier électronique de l'ONG Objectif Sciences internationales sur les séjours disponibles pour les enfants lors des vacances d'été.
- Reçu le 17 juin 2020 les démissions de Mme la Conseillère Sylvie Cornut et de M. le Conseiller Célien Cornut pour le 30 juin 2020.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

6.1 Poste de secrétaire du Conseil communal

Comme mentionné au point 5 ci-dessus, la secrétaire a annoncé sa démission pour le 31 décembre 2020. La Présidente a d'ores et déjà pris contact avec les chefs de groupe afin qu'ils puissent en faire part aux Conseillères et Conseillers. Il serait souhaitable de trouver le/la remplaçant/e au sein du conseil ou à l'extérieur, par le biais de l'annonce à paraître dans le Savignolan et dans Le Courrier d'ici à la fin de l'année. Il s'agit d'un poste pour lequel il faut compter environ 200 heures de travail par an, hors les séances du conseil et les dimanches de dépouillement.

Elle invite les Conseillères et Conseillers ou les personnes de leur entourage à se manifester. Les missions principales sont :

- préparation, participation et rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil communal
- gestion de la correspondance, établissement de l'ordre du jour et envoi des documents aux Conseillères et Conseillers (convocation, préavis, rapport des commissions)
- tenue à jour du registre des membres, des mutations et des présences/absences
- organisation et gestion du classement des documents et des archives du Conseil communal
- préparation et participation aux votations et élections (environ 4 dimanches par année)

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher souhaiterait pouvoir obtenir le cahier des charges relatif au poste.

La Présidente confirme que le document sera envoyé par le Bureau aux membres du conseil, qui se tient naturellement à disposition pour tous renseignements complémentaires.

M. le Conseiller Jacques Cornut estime qu'il est du ressort du Bureau de vérifier les adresses des membres du Conseil. Il a en effet déménagé le 25 février dernier et le courrier à son intention est encore acheminé à son ancienne adresse. Il souhaiterait également qu'il soit pris une photographie pour la séance du jour qui est vraiment spéciale.

La Présidente indique que les corrections nécessaires seront apportées au fichier d'adresses. Une photographie sera faite depuis la scène pour immortaliser cette séance.

7. COMMUNICATIONS DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

7.1 ASEL

M. le Conseiller Viesturs Simanis rapporte que le conseil intercommunal de l'ASEL s'est réuni à Pully le 18 juin. Les deux points à l'ordre du jour étaient les comptes 2019 et le rapport de gestion. Concernant les comptes 2019, Il s'agit du huitième exercice de l'ASEL qui peut être qualifié de bon, grâce à une bonne maîtrise des charges et des revenus supérieurs aux attentes. L'augmentation par rapport aux comptes de 2018 est de 4.2 % pour un total de CHF 10'952'514.05 soit 1.1% en-dessous du budget. La contribution de Savigny diminue de 0.3% par rapport aux comptes 2018 à environ CHF 449'000.00.

Concernant le rapport de gestion, 2019 a marqué la fin des importants travaux de transformation des locaux du poste de police, afin de les rendre conformes aux normes et améliorer les conditions de travail. Le rapport de gestion de la commune fournit un très bon résumé de l'activité de la Police est lausannois. Il convient de relever qu'avec l'introduction des dispositions particulières décidées par la Confédération en rapport avec l'épidémie de Covid-19, la collaboration entre les différentes régions a été renforcée, tant avec d'autres corps de Police, notamment avec l'APOL, qu'avec la Gendarmerie. La collaboration avec l'APOL se poursuivra même après la fin du plan d'urgence cantonal.

Les deux préavis ont été acceptés à l'unanimité.

7.2 ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher rapporte que deux conseils intercommunaux de l'ASIJ se sont tenus depuis le 2 mars 2020. Lors de la séance du 4 mars 2020 à Montpreveyres quatre préavis ont été adoptés.

Le préavis 01/2020 de CHF 40'000.00 par an pour le droit de superficie de 100 ans sur la parcelle 669 de la commune de Jorat-Mézières permettant la construction du Collège de Carrouge, la commune de feu Carrouge avait acquis le terrain pour CHF 800'000, il faut y ajouter l'aménagement et les surprises pour un montant estimé à CHF 1.2 mio. à charge de la nouvelle commune de Jorat-Mézières.

Le préavis 02/2020 amendé à CHF 454'000.00 pour le collège du Raffort à Mézières permettant la réfection de la façade sud de 1991 et de la verrerie ainsi que la création d'un local externe de 20 m2 qui servira à stocker la réserve de bois pour les travaux manuels et divers petits matériels de conciergerie.

Le préavis 03/2020 de CHF 50'000.00 pour la réfection de la classe de cuisine du Collège du Raffort à Mézières âgée de 30 ans.

Concernant le préavis 04/2020 pour le règlement sur les transports scolaires de l'ASIJ, le Codir mentionne qu'un BAMO (Bureau d'assistance au maître de l'ouvrage), par le biais de M. Vallat, va préparer un appel d'offres - marché public ouvert - pour le renouvellement du contrat des transports scolaires en août 2021. La séparation de la gestion des horaires de celles des transports semble acquise. L'idée d'internalisation a été justement écartée. La décision devrait tomber à mi-octobre 2020.

D'autre part, le Codir a fait mention d'infiltrations d'eau au toit plat du collège du Raffort de Mézières, de problèmes de conduites bouchées et du remplacement sous garantie des fenêtres de la salle de gym du nouveau collège de Servion.

Lors de la séance du 17 juin 2020 à Mézières, le préavis 05/20 relatif aux comptes et le rapport de gestion 2019 ont été adoptés. Les chiffres se présentent de la manière suivante :

Frais de fonctionnement	2019	2018	2017
Total ASIJ	6'370'000.00	6'319'000.00	6'283'000.00
Part de Savigny	1'508'000.00	1'510'000.00	1'505'000.00
Par habitant de Savigny	450.00	450.00	460.00

Le service de la dette pour l'important emprunt de la construction du Collège de Carrouge n'est pas encore inclus, ce collège étant en principe construit pour 2022.

Le règlement du Conseil d'établissement Primaire et Secondaire du Jorat (CET) devrait être validé prochainement par le canton.

M. Bernard Perret municipal à Forel a été réélu à la présidence du conseil intercommunal. M. Jean-Claude Rochat municipal à Savigny et conseiller intercommunal ASIJ remplace M. Louis Pipoz au Codir. Les modalités de l'élection seront précisées lors du prochain conseil intercommunal. M. Gilbert Regamey municipal à Savigny remplace M. Jean-Claude Rochat au conseil intercommunal. A relever le nombre important d'excusés : une douzaine sur 54 conseillers intercommunaux soit plus du cinquième.

A relever également la diatribe interminable du directeur de l'EPS du Jorat avec des propos inappropriés dans un conseil intercommunal. Différentes interventions démontrent un manque de coordination entre l'UAPE et l'ASIJ lors de l'enclassement. Le Codir mentionne la pose de caméras de surveillance au collège du Raffort à Mézières et au collège de Servion. Le Codir mentionne que les vidéos en images accélérées du chantier du collège de Carrouge (semaines des 25 au 29 mai et 10 au 17 juin 2020) sont disponibles sur le site internet de l'ASIJ. La commission de gestion réitère sa demande d'établir un cahier des charges de l'administrateur à signer par toutes les parties.

Le prochain conseil intercommunal de l'ASIJ se tiendra le 23 septembre 2020 à Syens.

7.3 ORPC

Mme la Conseillère Laurence Libal rapporte que la prochaine séance de l'ORPC se tiendra le 25 juin 2020. A l'ordre du jour seront traités les comptes, le rapport de gestion, l'élection des membres à la Commission de gestion et une présentation de l'engagement COVID-19.

On observe que l'exercice 2019 a dégagé un excédent de revenus de CHF 93'420.80, ce qui porte le coût réel par habitant à CHF 21.73. Il ne semble toutefois pas que le montant par habitant sera revu. Cet excédent, dû à une grande prudence dans les dépenses pour le premier exercice sera, sauf imprévu, placé dans un fonds de réserve général. Le rapport de gestion de l'ORPC figure en annexe 7 du rapport de gestion communal.

Dans son rapport, la Commission de gestion a émis le souhait d'être nommée pour la durée de la législature afin d'assurer un suivi efficace des dossiers. Cela nécessite cependant une révision des statuts. La Commission de gestion a également posé des questions sur des postes de travail précis, notamment sur celui de « spécialiste en structures organisationnelles », ce qui équivaut à du *coaching* d'équipe. En effet, l'ORPC fusionnée compte beaucoup de miliciens parmi son personnel. Une dynamique de groupe doit être créée. Globalement, la commission de gestion qui examine les comptes et la gestion recommande d'accepter les comptes et la gestion.

8. PREAVIS 03/2020 : RAPPORT DE GESTION 2019

Le rapport de gestion 2019, ainsi que le rapport de la Commission de gestion étant parvenus à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, la Présidente invite M. Bertrand Hochet, rapporteur, à en lire les conclusions et, si besoin, à en commenter les travaux.

Conclusions

La Commission de gestion 2019 regrette que ce rapport ne soit pas aussi complet et étoffé que les rapports des années précédentes. En particulier, aucune visite d'installations et aucune réunion commune avec la Commission des finances n'ont pu être faites.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, la Commission de Gestion pour l'année 2019 souhaite que la Municipalité prenne en considération les vœux et observations du présent rapport et :

- *Vu le rapport de gestion 2019 de la Municipalité,*
- *Vu nos diverses investigations,*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

Propose, à l'unanimité, d'approuver la gestion de la Municipalité et de lui donner décharge de sa gestion pour l'année 2019.

La Présidente remercie la Commission de gestion et son rapporteur pour leur travail. Le rapport de gestion sera traité chapitre par chapitre, en parallèle avec le rapport de la Commission de gestion. Les annexes du rapport de gestion sont traitées également en parallèle du chapitre qu'elles concernent. Une discussion générale sera ensuite ouverte.

1. Administration générale - pages 12 à 34

1.2.3 Commission de gestion pour l'exercice 2019 - page 15

Mme la Conseillère Nicole Félix fait remarquer que M. le Conseiller Fabrice Portmann ne figure pas au nombre des membres de la Commission de gestion.

3. Domaines et bâtiments - pages 37 à 44

3.2.4 Ancien collège - page 38

S'agissant de la production d'électricité photovoltaïque, en lien avec le compte 352.31.23), Mme la Conseillère Nicole Félix a été frappée de constater que le coût de l'électricité pour le compte de l'Ancien collège avait augmenté, malgré la pose des capteurs solaires au cours de l'été 2019. Idéalement, on aurait pu s'attendre à une baisse mais certainement pas à une augmentation. S'il n'est pas encore possible d'obtenir une analyse de l'auto-production et de l'auto-consommation, elle souhaiterait obtenir une explication quant à cette augmentation.

M. le Municipal Daniel Métraux explique que les panneaux ont certes été installés pendant l'été, mais ont été mis en service au mois de décembre 2019 seulement.

Toujours en lien avec les panneaux solaires, Mme la Conseillère Nicole Félix aimerait savoir si le projet évoqué l'an passé, soit la création d'une micro-communauté avec les différents bâtiments communaux afin garder la production électrique plutôt que de la réinjecter dans le réseau, a pu se concrétiser.

M. le Municipal Daniel Métraux relève qu'il dispose d'une offre concernant la maison de Commune et le complexe scolaire mais attend une offre comparative avant d'aller de l'avant.

4. Travaux public / environnement / urbanisme - pages 45 à 66

4.2.3.4 Route des Miguettes - p. 54

En référence à la discussion sur la route des Miguettes (p. 54 du Rapport de gestion ainsi que les mentions figurant en p. 10 du rapport de la Commission de gestion, ainsi que les questions figurant en p. 16), Mme la Conseillère Moira Simanis aimerait souligner, pour ceux qui ne s'en souviendraient pas ou pour les membres ayant récemment intégré le Conseil, que la création d'un trottoir à la route des Miguettes figure sur le programme de sécurisation des piétons et de l'encouragement à la mobilité douce de la Municipalité depuis une dizaine d'années, soit bien avant de se heurter à la complexité des nouvelles exigences de la LAT concernant les surfaces d'assolement. Elle supplie Mme la Syndique et MM. les Municipaux de ne pas lâcher prise dans les dernières étapes de cette longue histoire. Sécuriser cette route pour les piétons est un vœu de tous les résidents de ce quartier. Elle encourage la Municipalité à se battre et à argumenter de la façon la plus élégante, la plus éloquente et la plus forte afin de convaincre le SDT qu'il serait un scandale d'affirmer qu'il n'y a pas de solution pour sécuriser cette route. Cela serait inacceptable pour les résidents du quartier, qui sont nombreux. Elle tenait à mentionner l'historique de cette question qui ne figure ni dans le rapport de gestion, ni dans celui de la Commission de gestion.

4.4.2 Quantités de déchets collectés - p. 57

Mme la Conseillère Nicole Félix s'étonne de l'augmentation de 174% de la quantité d'appareils électroniques collectés, ce qui représente 50 tonnes de plus. Elle est tout aussi sidérée de voir l'augmentation de 100% pour les cuisinières. Elle souhaiterait savoir si la raison est connue.

M. le Municipal Gilbert Regamey n'a pas d'explication. Les chiffres sont corrects et n'ont pas manqué le choquer également. Il espère que cela sera plus calme cette année.

8. Service des eaux - pages 89 à 102

8.1.2 Qualité de l'eau - pages 92 et 93

Outre les tests bactériologiques, M. le Conseiller Alexandre Monod aimerait savoir si Savigny effectue des analyses sur les résidus de pesticides dans ses différents captages.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat indique que les analyses pesticides se font une fois par an. S'agissant du chlorothalonil, aucune présence de cette substance n'a été trouvée dans notre réseau, la majorité des captages se trouvant dans les bois du Grand Jorat. Un seul captage se trouve en zone agricole. Il s'agit un terrain qui appartient à La Branche, qui travaille en bio.

Tous les chapitres du rapport de gestion ayant été passés en revue, la Présidente ouvre une discussion générale.

M. le Conseiller Alain Perreten revient sur le rapport de la Commission de gestion. Il est fait mention de la réflexion de la Municipalité sur la future réaffectation de la parcelle du rural en logements protégés. Dans cette réflexion, serait-il possible d'intégrer la création d'un centre médical regroupant divers spécialistes ou praticiens en matière médicale ?

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que rien n'est exclu. En revanche, la Municipalité ne va probablement pas développer le projet. Il s'agira plutôt d'un droit de superficie permanent octroyé à une coopérative ou à une autre entité qui développera le projet.

Mme la Conseillère Josée Martin souhaite savoir comment vont se dérouler les réflexions autour du projet ? Une consultation des élus avait eu lieu en 2015 pour savoir quels étaient les attentes et les besoins, notamment par rapport aux aînés, aux logements, aux jeunes, etc. Il vaudrait certainement la peine de réfléchir à des services liés aux prestations pour les personnes plus âgées. On a pu observer, pendant le confinement, des personnes âgées qui ne se sont pas déplacées et qui se retrouvent avec des difficultés de mobilité très graves. Puisque Mme la Syndique parlait d'appel à projet, il serait intéressant de ne pas recevoir un projet tout fait comme « un EMS *fix fertig* », mais bien de réfléchir aux besoins (lieux d'échanges, de rencontres, d'échanges inter-générationnels, etc.). Elle a pu expérimenter, lors de la fusion des ORPC, un système d'ateliers entre les Communes qui ont permis d'avancer dans les perspectives de « comment » allait s'organiser la fusion. De la même manière, n'y aurait-il pas lieu de reprendre la commission d'urbanisme ou de créer une commission ad hoc afin de profiter des forces et de l'énergie des élus ici présents ou de ceux qui seraient nommés dans ce cadre, pour pouvoir donner des idées pour un projet qui aille dans le long terme ?

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny confirme que le projet de logements protégés avait été évoqué lors de la table ronde et que ce programme n'a jamais été exclu. La parcelle du rural est classée d'utilité publique ; cela est très cadré. Même si une salle de réunion pour les aînés n'est pas exclue (et cela peut faire partie de la réflexion générale des Conseillers ou des élus) il faut garder à l'esprit que le Tea-Room, tout à côté, est un lieu où les aînés se rassemblent. Il y a tous ces équilibres à trouver. Le programme des logements d'utilité publique est dans le pipeline s'agissant du projet de développement du rural qui va se dérouler en plusieurs phases. La priorité sera le stationnement derrière le collège (au Nord) pour les clients de la Coop provisoire et le déplacement du terrain de foot. Viendra ensuite le projet de la Coop et la gestion du stationnement des voitures de chantier. Il ne sera en effet pas possible vis-à-vis des commerçants du Forum d'occuper encore plus ces places de parc. Ainsi donc, les logements protégés ne seront pas pour tout de suite. Cela se fera lors de la prochaine législature, et rien ne s'oppose à la réactivation de la commission d'urbanisme.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis soumis au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport de gestion ;*
- *Ouï le rapport de la Commission de gestion ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

- *De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.*

La Présidente soumet le préavis au vote. Le préavis 03/2020 est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie encore la Municipalité pour le travail conséquent fourni. Ce rapport est très utile pour tout un chacun, afin de voir le travail accompli par la Commune tout au long de l'année. Elle remercie également la CoGes qui a consacré pas moins de 14 séances pour rapporter sur la gestion communale et réaliser ses rapports.

9. PREAVIS 04/2020 : COMPTES 2019

Le préavis ainsi que le rapport de la Commission des finances étant parvenu à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, la Présidente invite M. Alain Perreten, rapporteur, à lire les conclusions et à commenter, si besoin, les travaux de la commission.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité par les membres de la Commission des finances. Celle-ci propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers de décider :

1. *d'accepter le préavis 04/2020 consacré aux comptes 2019*
2. *d'accepter les comptes et le Bilan de la Bourse communale et d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal.*

La Présidente remercie la CoFin et son rapporteur pour leurs travaux. Le rapport des comptes sera traité chapitre par chapitre, en parallèle avec le rapport de la Commission des finances. Une discussion générale sera ensuite ouverte.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny invite M. le Boursier à la rejoindre.

II. Comptes de fonctionnement - pages 1 à 19 (bleues)

4. Travaux

435.4909.00 Imputation tarif interne-externe - p. 11

M. le Conseiller Peter Weier relève qu'il n'est pas aisé de trouver l'origine des montants dans les comptes. Il fait notamment référence au montant de CHF 66'000.00 qui ne figure pas au budget et souhaiterait que, dans de pareils cas, une explication soit donnée sous forme de commentaire. La Commission des finances a également relevé ce point dans son rapport. Une justification pourrait être ajoutée dans les commentaires lorsqu'un montant dépasse un certain pourcentage (par exemple le 20%).

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny admet que cette rubrique aurait mérité un commentaire. En l'état, le montant de CHF 66'000.00 correspond à l'imputation des locaux « virtuellement » loués à la Jeunesse pour la réparation de la Cantonale.

431.4517.00 Subventions cantonales - p. 11

A la remarque « les travaux n'ayant pas été faits, il n'y a pas dès lors de subvention », M. le Conseiller Fabrice Portmann souhaite savoir de quels travaux il s'agit.

M. le Municipal Gilbert Regamey répond qu'il s'agit de la réfection du cours d'eau de la Lutrive qui est en cours. Les travaux n'ont pas pu se faire l'an passé. La demande a été adressée au Canton, la subvention cantonale s'élève à un taux de 60%. Une réponse devrait parvenir à la Municipalité, permettant la mise en œuvre des travaux d'ici à l'automne 2020.

431.3188.90 Déblaiement de la neige - p. 11

M. le Conseiller Viesturs Simanis aimerait une explication. Le chiffre indiqué est presque le double de celui des comptes 2018. Or, il ne semble pas qu'il y ait eu tant de neige.

M. le Municipal Gilbert Regamey rappelle que ce n'est pas la saison d'hiver qui est prise en considération mais l'année complète, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Or, il est aisé d'oublier les conditions d'enneigement du début de l'année. Il confirme l'exactitude des factures et des chiffres.

6. Police

612.3521.10 Participation Police Est Lausannois

M. le Conseiller Fabrice Portmann souhaiterait savoir comment se calcule cette participation. Est-ce en rapport avec le nombre d'habitants ou est-ce un chiffre convenu ?

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT confirme que le montant est calculé en fonction de la population globale des quatre communes, Belmont, Savigny, Pully et Paudex. Le nombre d'habitants est un des critères de la clé de répartition. M. RoCHAT se tient à la disposition de M. Portmann pour de plus amples renseignements le cas échéant.

7. Sécurité sociale

730.3525.00 Participation au réseau APERO - p. 17

M. le Conseiller Marc Cornut aimerait savoir dans quel compte apparaît la participation des parents au réseau APERO.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que le chiffre figurant dans ce compte correspond à la participation (montant total) de Savigny au réseau APERO. Le détail de la participation des parents à l'APERO peut se voir dans les comptes de l'APERO, disponibles sur son site internet.

XI. Graphiques des charges et revenus - ratios de financement (dernières pages)

Ratios de financement

Mme la Conseillère Moira Simanis souhaiterait avoir un éclaircissement concernant le nombre d'habitants de la Commune sur les 10 dernières années. Elle imagine qu'il doit être rare qu'une commune vaudoise ait moins d'habitants en 2019-2020 qu'en 2010. Est-ce un cas rare ou même unique dans le Canton de Vaud ? Y-a-t-il eu une analyse des chiffres ? Est-ce que Savigny a un taux de mortalité plus élevé que la moyenne ? Ou moins de personnes viendraient-elles s'installer sur le territoire ? Au vu du nombre de nouveaux habitants limités par la LAT, la Municipalité a-t-elle des pistes ou des solutions pour augmenter le nombre d'habitants ? Il y a clairement un lien avec le coût par habitant au niveau des impôts et des investissements. Si Savigny se trouve dans l'impossibilité d'avoir plus d'habitants, la courbe des coûts ne va jamais s'aplanir.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève que depuis 2016 c'est le Canton qui transmet les chiffres relatifs au nombre d'habitants par commune. Il semblerait qu'il y ait eu des erreurs dans les calculs des années antérieures. Il ne faut dès lors pas voir une chute drastique au niveau des habitants ; la méthodologie de calcul est différente. Quant aux perspectives pour le développement de la Commune, et suite à la révision de la LAT, Savigny a droit à un maximum de 4'000 habitants, jusqu'en 2036.

Les comptes ayant été passés en revue chapitre par chapitre, la Présidente ouvre une discussion générale. La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et donne lecture complète des conclusions du préavis soumis au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le rapport des comptes ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'accepter les comptes et le bilan de la Bourse communale et d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal.

La Présidente soumet le préavis au vote. Le préavis 04/2020 est accepté à une large majorité.

10. PREAVIS 05/2020 : DEMANDE DE CREDIT POUR LA DEMOLITION DE LA FERME DES GAVARDES (ECA N°413, LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR FROID ET L'AMENAGEMENT DE LOCAUX DE SERVICES DANS LE GARAGE DE LA DECHETTERIE (ECA N°1727)

M. le Conseiller Gérard Lavanchy est invité à venir devant l'assemblée pour lire les conclusions et commenter, si besoin, les travaux de la Commission *ad hoc* chargée d'étudier le préavis précité.

Conclusions

La commission relève les besoins de centraliser les activités techniques sur un même site, et de fournir en tant qu'employeur des locaux adaptés aux normes actuelles. La facilité de stockage par moyens mécanisés diminuera la pénibilité du travail. De plus, la construction de cette halle crée un pôle des services communaux à l'entrée de la localité et met en valeur le dynamisme du village de Savigny.

La parcelle n°232 est dotée encore d'une surface disponible à la construction. Son affectation en zone d'utilité publique complique la possibilité de nouveaux projets. Mais lors de l'achat (préavis 10/2008) c'était la solution pour la faire sortir de la zone intermédiaire.

Recommandations

Suite au constat que les vestiaires hommes et femmes ne disposent pas de fenêtre pour l'aération et que la source de lumière du réfectoire est au niveau du sol, nous recommandons à la Municipalité d'ajouter des fenêtres dans la façade Est, cela afin d'éviter une nouvelle construction avec des locaux borgnes.

Après avoir tenu compte des informations portées à sa connaissance, la commission, à l'unanimité, vous propose Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'475'000.00 TTC (un million quatre-cent septante-cinq mille francs) pour la réalisation des travaux tels que décrits dans le préavis 05/2020.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

La Présidente remercie le rapporteur et la commission pour leur travail et ouvre la discussion.

La Présidente invite ensuite M. le Conseiller Alain Perreten rapporteur à lire les conclusions et si besoin à commenter les travaux de la Commission des finances.

Conclusions

La CoFin reconnaît l'opportunité de la démarche et accepte, sous l'angle des aspects financiers, à l'unanimité de ses membres, le préavis 05/2020. La CoFin vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'475'000.00 TTC (un million quatre-cent septante-cinq mille francs) pour la réalisation des travaux tels que décrits dans le préavis 05/2020.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

La Présidente remercie le rapporteur et la commission des finances pour leur travail et ouvre la discussion.

M. le Conseiller Marc Cornut aimerait savoir si l'eau de la source sera utilisée pour le lavage et si le toit - qui paraît assez plat - présente une pente suffisante pour être équipé en panneaux solaires.

M. le Municipal Gilbert Regamey relève que l'eau de la source est actuellement déjà utilisée pour la déchetterie. Il précise qu'en son temps l'ancienne ferme avait été reliée au réseau. Concernant les panneaux solaires, le toit s'y prête tout-à-fait. Dans la législation fédérale, il n'est cependant pas possible de toucher deux fois des subventions sur la même parcelle. Il conviendrait de fractionner la parcelle. Les discussions sont toutefois en cours avec la Romande Energie. Une location du toit par la Romande Energie, sous la même forme que ce qui se fait avec la déchetterie, n'est pas impossible. A l'heure actuelle, Savigny n'a en effet aucun besoin sur place de l'énergie produite.

Mme la Conseillère Nicole Félix aimerait connaître la position de la Municipalité quant à la remarque de la Commission *ad hoc* s'agissant de l'ajout de fenêtres dans la façade Est. Cette démarche implique-t-elle de refaire une mise à l'enquête ? Quel en serait le coût ?

M. le Municipal Gilbert Regamey décrit la problématique d'ouvertures dans la façade Est. En effet, tous les câbles, depuis les panneaux solaires jusqu'aux onduleurs, passent dans cette façade. Leur déplacement engendrerait des frais importants. Il ressort des discussions avec l'architecte que ce local dispose d'un éclairage naturel par les vitrages du côté de la déchetterie. Il ne s'agit ainsi pas d'un local borgne. Il respecte les normes s'agissant de l'éclairage naturel. La Municipalité maintient le projet tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et avant de soumettre le préavis au vote en lit les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n°05/2020 du 24 avril 2020,*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'475'000.00 TTC (un million quatre-cent septante-cinq mille francs) pour la réalisation des travaux tels que décrits dans le préavis 05/2020.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

La Présidente soumet le préavis au vote. Le préavis 05/2020 est accepté à une large majorité, une voix contre et une abstention.

11. PREAVIS 06/2020 : CAUTIONNEMENT CONJOINT DES COMMUNES DE SAVIGNY ET FOREL (LAVAU) POUR L'OBTENTION D'UN EMPRUNT BANCAIRE EN FAVEUR DU TENNIS-CLUB DE FOREL-SAVIGNY

La Présidente invite M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions de la Commission des finances et, le cas échéant, à commenter ses travaux.

Conclusions

La commission reconnaît l'opportunité de la démarche et accepte, sous l'ange des aspects financiers, à l'unanimité de ses membres, le préavis 06/2020.

La Cofin vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. *D'accorder à la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Savigny, un prêt bancaire par un cautionnement conjoint avec la Commune de Forel (Lavaux) d'un montant de CHF 45'000.00 chacune, relatif au crédit d'investissement demandé par le Tennis-Club de Forel-Savigny.*
2. *De fixer la durée de ce cautionnement à 20 ans au maximum.*

La Présidente remercie le rapporteur et la Commission des finances pour leur travail et ouvre la discussion.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier relève que différents investissements ont été faits ces dernières années notamment pour le football (terrains, vestiaires, tondeuse robot). Le club de tennis est très actif, grâce notamment à l'engagement de son moniteur/professeur Jordan Labandens qui ne ménage pas ses efforts. Organisation de stages pour les enfants, pendant trois semaines au mois d'août ; remplacement des cours annulés pendant le confinement ou lors de mauvaises conditions météorologiques, rendant les terrains impraticables. Il trouve que ce club mérite d'être soutenu et enjoint les Conseillères et les Conseillers à accepter le préavis.

M. le Conseiller Marc Cornut aimerait savoir si la Commune de Forel s'est déjà prononcée sur le préavis.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que la séance du Conseil communal de la Commune de Forel se tiendra le jeudi 25 juin 2020.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et avant de soumettre le préavis au vote en lit les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n°06/2020 du 30 avril 2020,*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Savigny, un prêt bancaire par un cautionnement conjoint avec la Commune de Forel (Lavaux) d'un montant de CHF 45'000.00 chacune, relatif au crédit d'investissement demandé par le Tennis-Club de Forel-Savigny.*
2. *De fixer la durée de ce cautionnement à 20 ans au maximum.*

La Présidente soumet le préavis au vote. Le préavis 05/2020 est accepté à l'unanimité.

12. ELECTIONS STATUTAIRES

Selon l'art. 13 du Règlement, le Conseil nomme dans son sein pour le 1^{er} juillet de chaque année, un président, un ou deux vice-président/s, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants. Les modes de nomination varient selon le poste à repourvoir. Dans un deuxième temps se tiendront des élections concernant la commission de gestion.

12.1 Election à la Présidence du Conseil

Avant de présenter le candidat PLR, M. le Conseiller Bernard Pouly est surpris de constater que le COVID-19 empêche les Conseillères et Conseillers de se lever lors de leurs interventions. Il lui semblait que cela figurait dans le règlement. Cela dit, il a le plaisir de proposer M. le Conseiller Christian Aeschlimann au poste de président.

Le mode de nomination est précisé à l'art. 14 du Règlement du Conseil communal, si un seul candidat est présenté pour pourvoir le poste, il s'agit d'une élection tacite. M. Christian Aeschlimann est ainsi élu tacitement président du Conseil communal pour une durée d'une année (applaudissements).

12.2 Election à la première Vice-présidence du Conseil

M. le Conseiller Alain Perreten propose M. le Conseiller Stéphane Kay au poste de premier vice-président.

Un seul candidat étant présenté pour pourvoir le poste, il s'agit d'une élection tacite. M. Stéphane Kay est ainsi élu tacitement premier vice-président du Conseil communal pour une durée d'une année (applaudissements).

12.3 Election à la seconde Vice-présidence du Conseil

M. le Conseiller Peter Weier propose M. le Conseiller Antoine Eichelberger au poste de second vice-président.

Un seul candidat étant présenté pour pourvoir le poste, il s'agit d'une élection tacite. M. Antoine Eichelberger est ainsi élu tacitement deuxième vice-président du Conseil communal pour une durée d'une année (applaudissements).

12.4 Election des Scrutateurs

M. le Conseiller Bernard Pouly propose Mme la Conseillère Ruth Guggiari.

M. le Conseiller Alain Perreten propose Mme la Conseillère Nicole Félix.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Sont élues tacitement Mme Ruth Guggiari et Mme Nicole Félix, scrutatrices pour une année (applaudissements).

12.5 Election des Scrutateurs suppléants

M. le Conseiller André Mennet propose M. le Conseiller Boris Müller.

M. le Conseiller Peter Weier propose Mme la Conseillère Aurélie Masciulli.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Sont élus tacitement Mme Aurélie Masciulli et M. Boris Müller scrutateurs suppléants pour une année (applaudissements).

12.6 Election des Membres de la Commission de gestion

Pour rappel, la Commission de gestion, définie par l'art. 60 du Règlement, est composée de sept membres et deux suppléants désignés pour une année.

M. le Conseiller Bernard Pouly présente Mme la Conseillère Moira Simanis, MM. les Conseillers Thierry Verreyt et Marc Cornut, en qualité de membres de la Commission de gestion.

M. le Conseiller Alain Perreten présente M. le Conseiller Fabrice Portmann en qualité de membre de la Commission de gestion.

M. le Conseiller Peter Weier présente M. le Conseiller Bertrand Hochet en qualité de membre de la Commission de gestion.

Mme la Conseillère Josée Martin présente M. le Conseiller Peter Weier, en qualité de membre de la Commission de gestion.

M. le Conseiller Boris Müller présente Mme la Conseillère Maud Müller en qualité de membre de la Commission de gestion.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

Sont élus, à l'unanimité, M. Marc Cornut, Mme Moira Simanis, M. Thierry Verreyt, M. Fabrice Portmann, M. Bertrand Hochet, M. Peter Weier et Mme Maud Müller, en tant que membres de la Commission de gestion, pour une année (applaudissements).

12.7 Election des Membres suppléants de la Commission de gestion

M. le Conseiller Bernard Pouly présente M. le Conseiller Michel Libal comme membre suppléant.

M. le Conseiller Peter Weier présente Mme la Conseillère Josée Martin comme membre suppléant.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

Sont élus, à l'unanimité, Mme Josée Martin et M. Michel Libal en tant que membres suppléants de la Commission de gestion, pour une année (applaudissements).

12.8 Election à la Présidence de la Commission de gestion

Mme la Conseillère Josée Martin propose M. le Conseiller Peter Weier en tant que président de la Commission de gestion.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

Est élu, à l'unanimité, M. Peter Weier en tant que président de la Commission de gestion, pour une année (applaudissements).

13. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

13.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

13.1.1 Nouvelles de M. le Municipal Louis Pipoz

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rappelle que, début mars 2020, M. Louis Pipoz a été gravement accidenté. La Municipalité ainsi que la Secrétaire municipale ont eu le plaisir de le rencontrer le week-end précédent. Il se tient debout, converse et rigole, ce qui est encourageant et réjouit ses proches. Son retour n'est en revanche pas encore planifié et la Municipalité avisera au fur et à mesure.

13.1.2 Remerciements

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie les Conseillères et Conseillers d'avoir accepté les préavis présentés. Elle se réjouit que le préavis des Gavardes ait été accepté, cela permettant d'avancer sur le projet du rural.

Elle profite encore de cette séance pour remercier la Jeunesse de Savigny qui s'est organisée et qui a soutenu la population âgée de 65 ans et plus lors du confinement, en répondant aux besoins des aînés qui devaient rester à domicile. Même s'il a parfois fallu « cadrer » les demandes, une équipe de 20 jeunes s'est mise à disposition, a géré et a été d'un grand soutien.

Elle souhaite également remercier l'ensemble du personnel communal, qui a continué de travailler, et sans qui la séance du jour n'aurait pas pu se tenir. En effet, c'est grâce au travail de chacun que la Municipalité a notamment pu présenter les comptes et la gestion. Sont également remerciés les services de conciergerie, des eaux et de la voirie.

13.1.3 Annulations

Par mesure de précaution, les manifestations suivantes seront annulées :

- 1^{er} août : Fête nationale : les feux seront tirés, sans rassemblement de personnes.
- 5 septembre : Marché villageois

Elle souhaite à l'ensemble des Conseillères et des Conseillers de belles vacances d'été.

13.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

13.2.1 Traversée de Mollie-Margot

Les travaux ont bien avancé et se situent actuellement sur la route des Quatre-Croisées. La pose du tapis, sur le trottoir, se fera début août, tout comme le rabotage de la route et la pose d'un nouveau tapis.

13.2.2 Claie-aux-Moines - carrefour et sortie de la Céresse

Un feu de signalisation va être posé pour tenter de régler la circulation entre le giratoire, la route de la Céresse et la sortie du chemin de la Lionne. Cet essai devrait commencer fin août pour une durée d'une année.

13.2.3 Personnel de la voirie

M. Patrick Nassy a démissionné à la fin de l'année 2019, pour prendre une autre orientation professionnelle. Qu'il soit remercié pour son travail au sein de l'équipe en tant que jardinier.

M. Michael Gutmann, jardinier paysagiste résidant à Savigny, a été engagé et débutera son activité au début du mois de juillet. M. le Municipal Gilbert Regamey lui souhaite la bienvenue.

M. Daniel Gagnières, engagé à la voirie, a finalement rejoint le Service des eaux. Il convient dès lors de trouver un nouveau collaborateur pour compléter l'équipe de la voirie.

13.2.4 Remerciements

M. le Municipal Gilbert Regamey remercie les Conseillères et les Conseillers d'avoir accepté le préavis 05/2020. Toute l'équipe de la voirie sera heureuse d'avoir des locaux adaptés aux besoins. Cela va par ailleurs dans la continuité, puisque l'achat de cette parcelle était destiné à accueillir la déchetterie et les locaux des services de la voirie et de l'eau.

13.3 Informations données par M. Daniel Métraux

13.3.1 Remerciements

M. le Municipal Daniel Métraux remercie M. Carlos Romao, qui a pris sa retraite, pour toutes les années passées au sein de la conciergerie. Son remplacement aura lieu prochainement.

13.3.2 Bâtiments

Les travaux de réfection de la cuisine du Forum vont débuter, comme prévu, dans le courant du mois de juillet.

13.4 Informations données par M. Jean-Claude Rochat

13.4.1 Remerciements

M. le Municipal Jean-Claude Rochat remercie M. Cédric Schaer qui, après un peu plus de 7 ans au service de la Commune, a démissionné au 31 mai 2020 pour prendre une autre orientation professionnelle.

Comme l'a indiqué M. le Municipal Gilbert Regamey, M. Daniel Gagnières, qui était déjà suppléant pour les services de piquet à la voirie, a rejoint le service des eaux.

13.4.2 Chlorothalonil

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT rappelle que ce produit n'est pas présent dans le réseau de la Commune.

14. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

14.1 Facture scolaire

M. le Conseiller Philippe Grosfillier se réfère à un article qu'il a pu lire dans le 24 Heures du 19 mai 2020, intitulé : « Un accord est trouvé sur la facture scolaire » et en cite quelques extraits :

« Après sept longues années de négociations, le canton de Vaud et ses communes ont enfin trouvé un accord sur le développement des infrastructures scolaires. Ils se sont entendus sur une meilleure clé de répartition, notamment sur le financement des équipements numériques dans les salles de classe, désormais à parts égales. Jusqu'à aujourd'hui, le canton et les communes n'avaient jamais réussi à se mettre d'accord en matière de constructions scolaires, c'est-à-dire sur « qui paie quoi et pour quoi ». Et tout particulièrement sur l'affichage numérique dans les classes ; en clair, sur le tableau numérique appelé à remplacer le tableau noir. En gros, les communes avaient la main sur les constructions et infrastructures scolaires et le canton sur les salaires, le matériel et les fournitures.

Or les communes considéraient que l'affichage numérique était du ressort du canton car étant du matériel pédagogique. Le canton estimait, quant à lui, que c'était du ressort des communes car étant lié aux infrastructures. Avec l'accord trouvé, l'Etat et les communes financeront les équipements numériques des salles de classe à parts égales et de manière uniformisée. Les communes enregistrent ainsi une économie estimée à quelque 40 millions de francs, selon le canton. Ce financement 50-50 se fera sur la base d'un forfait unique par salle de classe pour une durée de huit ans, soit 2500 francs pour chaque partie, a précisé Mme Amarelle ».

Le deuxième aspect traité dans cet article concerne le Wi-Fi, M. Grosfillier cite encore:

«L'idée est d'avoir une seule stratégie et technologie numérique pour tout le canton», souligne la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). L'accord règle aussi la question du Wi-Fi. Ce dernier sera « cantonalisé » et donc géré par l'Etat, mais payé aussi à parts égales entre le canton et les communes ».

La question n'est pas de savoir pourquoi il a fallu 7 ans pour arriver à une solution bien helvétique du « moitié-moitié ». En revanche, M. Grosfillier souhaiterait savoir, dans un premier temps, s'il est possible d'évaluer l'impact de cet accord pour Savigny sur le plan d'économies concrètes sachant que Savigny construit et finance actuellement le collège de Carrouge (22 classes) et cela pour autant que cet accord s'applique à cette construction. Cette question s'adresse peut-être à l'ASIJ. Dans un second temps, est-il possible d'estimer une future économie par rapport aux travaux prévus dans les locaux scolaires de Savigny ou d'autres locaux scolaires sous la responsabilité de l'ASIJ (tableaux, Wi-Fi) ?

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny prend note des questions auxquelles M. Pipoz répondra. Elle ne peut pas se prononcer s'agissant du Collège Gustave Roux, la question étant plutôt à poser à l'ASIJ. Concernant Savigny, les salles de classe ont été rénovées relativement récemment. On y trouve le Wi-Fi et des tableaux numériques. L'accord trouvé n'aura donc aucune incidence immédiate. En revanche, ce matériel s'use plus rapidement qu'un tableau noir et puisque cet accord est définitivement scellé entre ces deux entités, la facture sera réglée *fifty-fifty* le jour où le matériel devra être changé.

14.2 Journal Le Courrier

Monsieur le Conseiller Alain Perreten prend la parole : « un vieux proverbe français mentionne : « il n'y a que les qui ne changent pas d'avis ». Son intervention est une forme de vœu, une requête qui ne nécessite aucune réponse, discussion, détermination ou débat du Conseil, mais simplement une réflexion. Il ne doute d'ailleurs pas que cet objet pourra ou pourrait revenir lors du budget 2021. Il relève que le journal Le Régional est mort, l'hebdomadaire L'illustré est en grandes difficultés. La moitié de ses effectifs rédactionnels a été licenciée. Un journal intitulé Micro, (d'abord tri-hebdomadaire puis réduit à une seule parution par semaine) a déjà tourné la page. Il a disparu, ce qui met clairement en évidence les difficultés de la presse. Le Conseil communal doit se remémorer qu'il a, lors de l'examen d'un précédent budget, supprimé son soutien au Journal Le Courrier, à Oron en contrepartie d'une distribution à tous les ménages ... « il n'y a que les qui ne changent pas d'avis » Par ce propos, M. le Conseiller Alain Perreten souhaite suggérer à titre personnel que la Municipalité réintègre, dans son futur projet de budget 2021 et en guise d'appui à la presse régionale, le montant qui en avait été retranché. Il laisse le soin à l'exécutif d'y réfléchir et de suivre cette recommandation.

14.3 Caméras

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher aimerait savoir s'il est prévu que la Municipalité prenne en charge l'étude et la pose de caméras de surveillance au collège de Savigny, notamment en relation avec ce qui se passe dans les collèges de Servion, et de Mézières. Il a eu l'occasion de voir récemment de telles caméras dans les collèges de Palézieux et d'Oron. De plus existe-t-il un plan directeur établi par la Municipalité et qui regroupe tous les projets pour les 5 à 10 prochaines années ? Il lui semble que ce plan existe et il souhaiterait savoir où il peut le trouver.

M. le Municipal Daniel Métraux a également entendu parler de ces caméras (lors d'une séance ASIJ). Il n'a pas de projet en l'état actuel mais se renseigne au niveau des règlements.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que la Municipalité dispose d'un plan d'investissements dans lequel sont indiqués les projets. Le rapport de gestion permet de suivre les réflexions, mais la Municipalité ne dispose pas d'un plan de législature défini qui aurait été distribué. La Municipalité a toujours l'espoir de faire beaucoup de choses. Les procédures prennent du temps. Elle est en train de finaliser un schéma directeur puisqu'il n'y aura plus de plan directeur communal. En revanche, les investissements sont listés dans le plan des investissements, dans lequel ne figurent pas les caméras.

14.4 Manifestations et durabilité

Même si la question tombe un peu à plat, compte tenu de l'annulation du Marché villageois du mois de septembre, Mme la Conseillère Lara Graz souhaiterait savoir si la Commune de Savigny a mené une réflexion en termes de durabilité dans l'organisation de ces manifestations, par exemple en promouvant l'utilisation de vaisselle réutilisable ou d'autres procédés du même genre.

M. le Municipal Daniel Métraux répond que bien que les thèmes du marché sont en relation avec des produits régionaux ou des utilisations durables, la réflexion n'a en effet pas été poussée aussi loin s'agissant de la vaisselle réutilisable.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny ajoute que la Municipalité organise le repas, lequel est servi dans la vaisselle du Forum et non dans de la vaisselle jetable. Par ailleurs, les personnes qui tiennent les stands proposent leurs produits dans les contenants qu'ils ont choisis. Néanmoins cette question leur sera relayée.

Mme la Conseillère Lara Graz précise encore que se trouve sur le site de l'Etat de Vaud une ressource intitulée « organiser une manifestation responsable et durable » regroupant beaucoup d'informations utiles. En tant qu'organisatrice du Marché, la Commune de Savigny pourrait en effet fortement inciter, pour ne pas dire exiger, qu'un effort dans le sens de la durabilité soit fait, sachant qu'ensuite ces déchets doivent également être traités par Savigny.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie Mme Graz pour le lien et des références dont il sera tenu compte dans les discussions autour de l'organisation du prochain marché.

14.5 Mot de la Présidente

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie la Présidente Maud Müller pour sa collaboration. La Municipalité a eu plaisir de partager cette année avec elle.

La Présidente a beaucoup apprécié cette année de présidence, surtout les défis des dépouillements, avec une touche d'humour un peu moins les motions et les amendements. Cela a été pour elle une expérience très enrichissante qu'elle renouvellera avec grand plaisir. Elle regrette que la durée soit fixée à une année, puisque c'est après ce laps de temps qu'on se sent à l'aise. Elle remercie tout particulièrement les membres du Bureau, Mme la Syndique, les membres de la Municipalité, la Secrétaire Municipale, le personnel du Greffe, la secrétaire et la secrétaire suppléante qui ont été d'une grande aide.

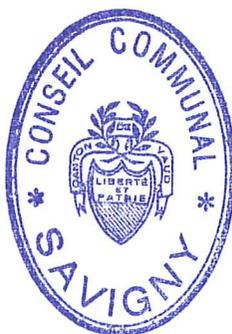
La parole n'étant plus demandée, la séance est close et la parole passée à la Mme la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 21 h. 56

La présidente



Maud Müller



La secrétaire



Martine Marro

Législature : 2016 – 2021

Année : 2020

Séance : 2

PHOTOGRAPHIES

DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 22 JUIN 2020





